



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. limitée  
13 septembre 2019  
Français  
Original : anglais

### Conférence des Parties

#### Quatorzième session

New Delhi, 2-13 septembre 2019

Point 7 c) de l'ordre du jour

#### Questions de procédure

#### Programme de travail de la Conférence des Parties à sa quinzième session

## Programme de travail de la Conférence des Parties à sa quinzième session

### Projet de décision présenté par le Président du Comité plénier

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* l'article 22 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,

*Rappelant également* ses décisions 9/COP.1, 2/COP.2, 4/COP.3, 5/COP.4, 5/COP.5, 29/COP.6, 30/COP.7, 27/COP.8, 35/COP.9, 38/COP.10, 39/COP.11, 34/COP.12 et 35/COP.13 relatives à son programme de travail,

*Prenant en considération* les décisions pertinentes qu'elle a adoptées à sa quatorzième session,

1. *Décide* d'inscrire les points ci-après à l'ordre du jour de sa quinzième session et, s'il y a lieu, à celui de sa seizième session :

- a) Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) :
  - i) Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et recommandations qu'il a formulées à l'intention de la Conférence des Parties ;
  - ii) Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de communication de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) ;
  - iii) Suivi de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) ;
  - iv) Examen du rapport du Comité de la science et de la technologie et de ses recommandations à la Conférence des Parties ;
- b) Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents ;
- c) Cadres directifs et questions thématiques ;
- d) Programme et budget de l'exercice biennal 2022-2023 ;



e) Questions de procédure :

i) Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;

ii) Participation et contribution du secteur privé aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et stratégie de mobilisation des entreprises ;

2. *Décide également* d'organiser des séances de dialogue avec les acteurs concernés, dont des ministres, des organisations de la société civile, le monde des affaires, les milieux scientifiques et les parlementaires, au titre des points de l'ordre du jour qui les intéressent ;

3. *Charge* le secrétariat d'établir un ordre du jour provisoire annoté, en accord avec le Président de sa quatorzième session, en tenant compte des dispositions des décisions pertinentes adoptées à la même session ;

4. *Charge également* le secrétariat de distribuer dans toutes les langues officielles, six semaines au moins avant sa quinzième session, la documentation voulue pour cette session, compte tenu des décisions visées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus ;

5. *Charge en outre* le secrétariat de distribuer dans toutes les langues officielles, six semaines au moins avant sa quinzième session, un document récapitulatif regroupant tous les projets de décision établis à l'intention des Parties pour examen à la session et de veiller à ce que lesdits projets de décision soient clairement rédigés et correctement mis en forme.

---